

Séance Officielle du 31 mars 2020

RAPPORT AU CONSEIL TERRITORIAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le budget 2019 a été réalisé à hauteur de 92,95% en fonctionnement (93,50% en 2018) et de 47,44 % en section d'investissement (65,83% en 2018).

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 35,812 K€, évoluent de + 5,03% par rapport aux dépenses 2018, alors que les recettes affichent une augmentation de + 1,94%.

En section d'investissement, la Collectivité Territoriale réalise un montant de 16,776 K€ qui se décompose de la manière suivante :

- 10 796 K€ en équipements territoriaux ;
- 1 770 K€ en équipements non territoriaux ;
- 4 210 K€ en opérations non ventilées (emprunts, refinancement de la dette, opérations financières, ...).

L'exécution du budget 2019 se caractérise également par une épargne brute de 3,991 M€.

L'épargne brute (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	33,528	34,993	38,620	42,594	39,047	39,803
Dépenses réelles de fonctionnement	29,039	30,926	32,495	32,977	34,301	35,812
Epargne brute	4,489	4,067	6,125	9,617	4,746	3,991

Pour l'année 2019, les masses budgétaires, tant en investissement qu'en fonctionnement, et tous mouvements confondus (réels et d'ordre) se présentent comme suit :

Masses budgétaires (en M€)	Dépenses 2019	Recettes 2019
Investissement	17,528	23,510
Fonctionnement	41,632	45,804
TOTAL	59,160	69,314

Ces réalisations permettent de dégager un résultat positif de 10 154 070,61 € compte tenu des résultats par section suivants :

- un excédent de 4 171 857,89 € de la section de fonctionnement ;
- un excédent de 5 982 212,72 € de la section d'investissement.

La balance ci-après reprend tous les mouvements budgétaires de l'année :

Structure du Compte Administratif 2019

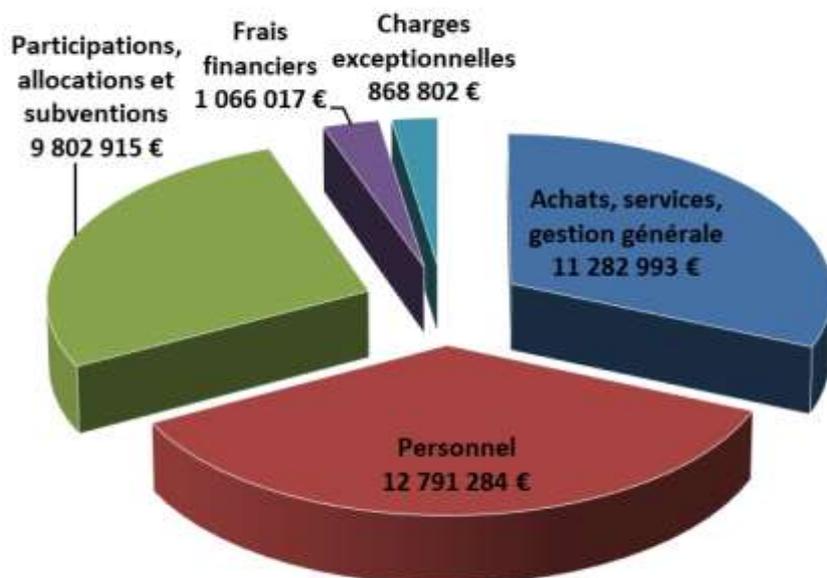
DEPENSES		RECETTES	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 209 783,29	10 - Dotations Fonds divers et Réserves	3 650 629,80
20 - Immobilisations incorporelles	578 809,29	13 - Subventions d'investissement	5 014 159,16
204 - Subventions d'Equipements	1 770 364,03	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 215 645,40
21 - Immobilisations corporelles	2 133 551,17	23 - Immobilisations en cours	198 631,69
23 - Immobilisations en cours	8 083 877,68	26 - Participations et créances rattachées	650 903,45
26 - Participations et créances rattachées	0,00	27 - Autres immobilisations financières	30 000,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00		
Total dépenses réelles	16 776 385,46	Total recettes réelles	11 759 969,50
040 - Opérations d'ordre entre sections	752 497,59	040 - Opérations d'ordre entre sections	5 820 918,84
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	0,00	041 - Opérations d'ordre patrimoniales	0,00
		Excédent 2018 reporté	5 930 207,43
TOTAL EXECUTION	17 528 883,05	TOTAL EXECUTION	23 511 095,77
Excédent de clôture 2019	5 982 212,72		
TOTAL	23 511 095,77	TOTAL	23 511 095,77
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	11 282 992,54	013 - Atténuation de charges	993 234,71
012 - Charges de personnel	12 791 284,34	016 - Allocation Personnalisée d'Autonomie	182 969,80
014 - Atténuation de produits	0,00	017 - Revenu de Solidarité Active	154 412,40
016 - Allocation Personnalisée d'Autonomie	300 404,34	70 - Produits des services et ventes diverses	2 572 139,99
017 - Revenu de Solidarité Active	323 964,82	73 - Impôts et Taxes (incluant le chapitre 7)	28 390 077,92
65 - Autres charges de gestion courante	9 178 546,20	74 - Dotations et participations	5 015 418,41
66 - Charges financières	1 066 016,62	75 - Autres produits de gestion courante	493 351,40
67 - Charges exceptionnelles	868 802,21	76 - Produits financiers	68 697,62
		77 - Produits exceptionnels	1 933 340,33
Total dépenses réelles	35 812 011,07	Total recettes réelles	39 803 642,58
042 - Opérations d'ordre entre sections	5 820 918,84	042 - Opérations d'ordre entre sections	752 497,59
		Excédent 2018 reporté	5 248 647,63
TOTAL EXECUTION	41 632 929,91	TOTAL EXECUTION	45 804 787,80
Excédent de clôture 2019	4 171 857,89		
TOTAL	45 804 787,80	TOTAL	45 804 787,80

Les mouvements budgétaires sont décomposés entre mouvements réels et mouvements d'ordre. Les mouvements d'ordre (dépenses ou recettes) correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement, tels les amortissements, les provisions, le virement de l'autofinancement ... À l'inverse, les mouvements réels donnent lieu à des mouvements effectifs de trésorerie.

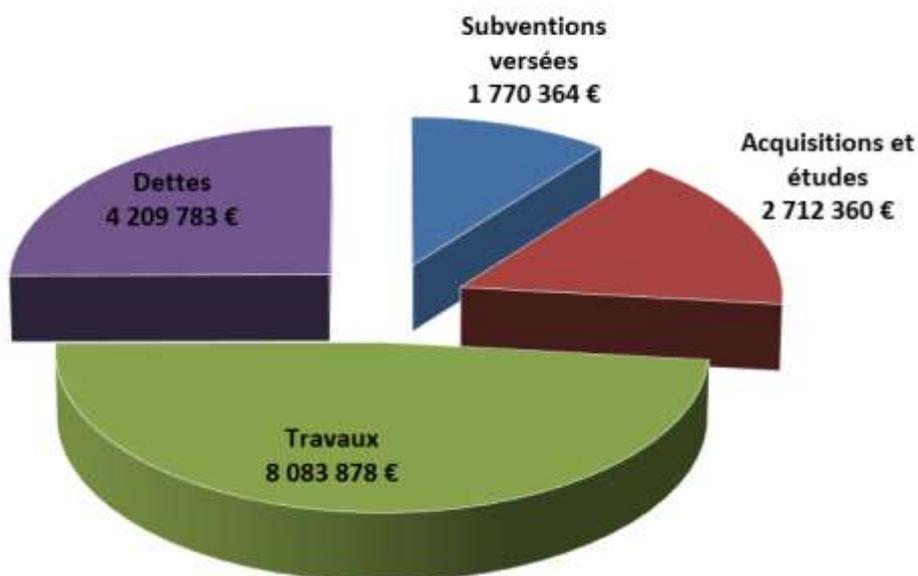
Au cours de l'année 2019, le montant total des dépenses réelles s'est élevé à 52,588 M €. Pendant le même temps, 51,563 M € de recettes réelles ont été encaissés, auxquels s'ajoute le montant des excédents reportés de l'exercice 2018, soit 11,178 M €.

Ces dépenses et recettes se sont réparties comme suit :

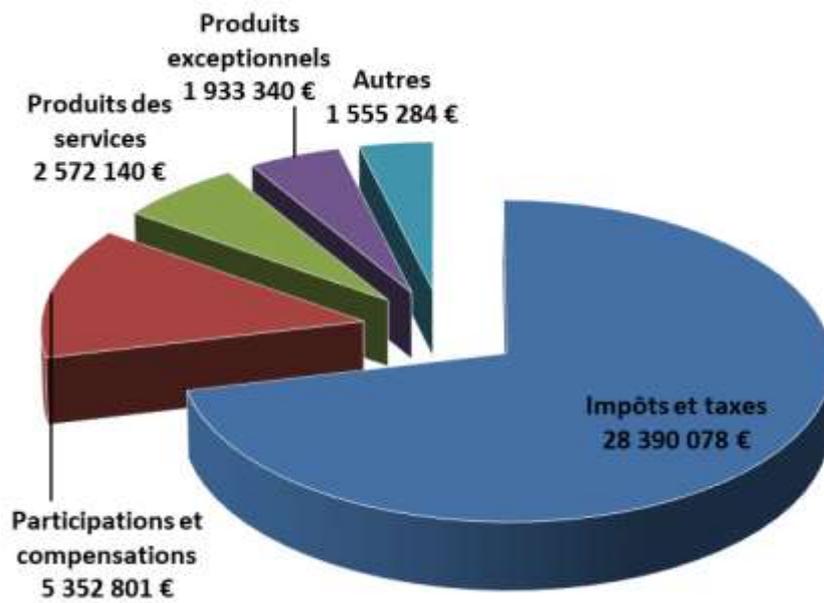
Budget 2019 - Répartition des dépenses réelles de fonctionnement - 35,812 M€



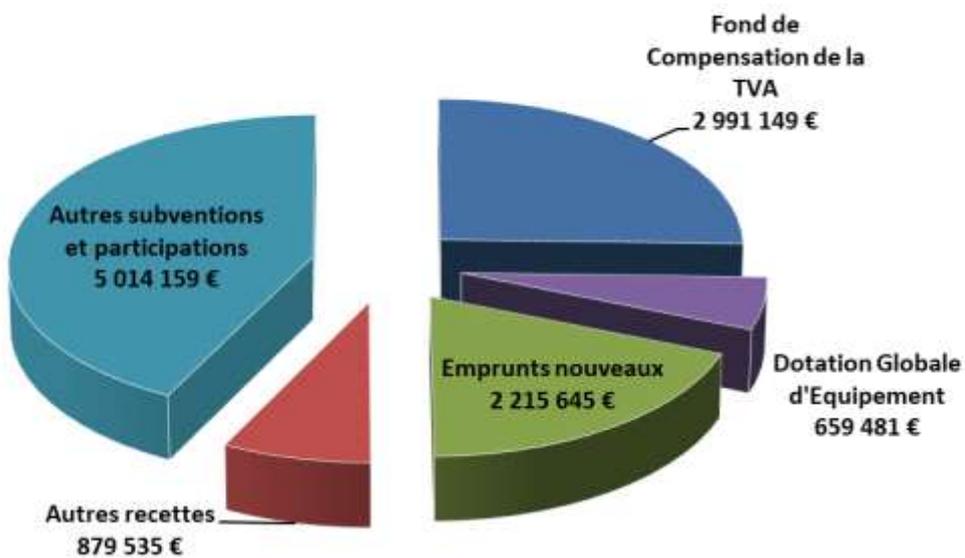
Budget 2019 - Répartition des dépenses réelles d'investissement - 16,776 M€



Budget 2019 – Répartition des recettes réelles de fonctionnement – 39.803 M€



Budget 2019 – Répartition des recettes réelles d'investissement – 11.759 M€



LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET SON FINANCEMENT

En 2019, près de 10,8 M € de dépenses d'équipements territoriaux ont été réalisés.

Dépenses d'équipements territoriaux (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Immobilisations incorporelles (chapitre 20)	0,671	0,444	0,853	0,566	0,704	0,579
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	1,227	1,244	1,197	3,680	3,194	2,133
Travaux (chapitre 23)	6,715	9,242	23,627	29,727	18,827	8,084
Total	8,613	10,930	25,677	33,973	22,725	10,796

Ces dépenses tiennent compte de certaines dépenses « annuelles » incompressibles effectuées dans le cadre des compétences territoriales (eau et assainissement, voirie ...), de dépenses récurrentes concernant de manière générale de la maintenance et des acquisitions de matériel, et de dépenses relatives à des programmes d'investissement clairement identifiés dans le budget et qui ont une durée limitée dans le temps. Ces dépenses individualisées représentent en 2019 un montant d'investissement de 2,398 M€ réparti comme suit :

- Chapitre-programme 102 – Gare Maritime : 0,413 M€
- Chapitre-programme 103 – Maison de la Nature et de l'Environnement : 0,057 M€
- Chapitre-programme 301 – Câble Numérique : 0,103 M€
- Chapitre-programme 302 – Ferries : 0,020 M€
- Chapitre-programme 304 – Aménagement Terre-plein Ferries : 1,805 M€

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses réelles d'investissement atteint en 2019 : **16 776 385€**.

Dépenses réelles par NATURE	Réalisé 2018	Crédits 2019	Réalisé 2019	% réalisation	Evolution 2019/2018
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 599 320	4 217 000	4 209 783	99,83%	-51%
20 - Immobilisations incorporelles	704 536	1 079 725	578 809	53,61%	-18%
204 - Subventions d'Equipements	1 598 182	2 632 045	1 770 364	67,26%	11%
21 - Immobilisations corporelles	3 193 535	3 993 111	2 133 551	53,43%	-33%
23 - Immobilisations en cours	18 827 167	21 649 957	8 083 878	37,34%	-57%
26 - Participations et créances rattachées	35 700	1 200 000	0	0,00%	-
27 - Autres immobilisations financières	1 080	879 000	0	0,00%	-
Total	32 959 520	35 650 838	16 776 385	47,06%	-49%

Avec un taux de réalisation de 47,06 %, le volume des dépenses représente une diminution de 49 % par rapport à 2018.

Les **recettes** affectées en 2019 à ces investissements ont été perçues à hauteur de **11 759 970 €**, soit un taux de réalisation de 48 %.

Recettes réelles par NATURE	Réalisé 2018	Crédits 2019	Réalisé 2019	% réalisation	Evolution 2019/2018
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	2 540 000	0	0,00%	-
10 - Dotations Fonds divers et Réserves	9 003 614	5 459 481	3 650 630	66,87%	-59%
13 - Subventions d'investissement	6 871 626	11 004 985	5 014 159	45,56%	-27%
16 - Emprunts et dettes assimilées	12 450 581	2 217 500	2 215 645	99,92%	-82%
204 - Subventions d'équipements	50 000	0	0	0,00%	-100%
23 - Immobilisations en cours	1 989 363	520 000	198 632	38,20%	-90%
26 - Participations et créances rattachées	0	650 000	650 903	100,14%	-
27 - Autres immobilisations financières	1 500	2 109 000	30 000	1,42%	1900%
Total	30 366 684	24 500 966	11 759 970	48,00%	-61%

Le montant des **dotations d'équipement** encaissées sur 2019 s'élève à 3,650 M€ ; cette réalisation liée aux investissements directs et indirects de la Collectivité est en régression par rapport à 2018 :

- Le Fonds de Compensation de la TVA se chiffre à 2,991 M€ contre 4,332 M€ en 2018 ;
- Le montant de la Dotation Globale d'Équipement s'établit à 0,659 M€ en 2019, mais cela concerne le dernier versement de cette dotation remplacée par la DSID. Cette somme correspond aux dépenses du 4^{ème} trimestre 2018.

Les subventions d'investissement encaissées sur 2019 s'élèvent à 5,014 M€, dont :

- 2,5 M€ du Fonds National pour une Société Numérique, il s'agit du solde de subvention pour l'opération du Câble Numérique ;
- Pour le FACE :
 - 0,632 M€ pour le financement des travaux d'électrification ;
 - 0,379 M€ pour le changement de tension ;
- 0,820 M€ de la part d'EDF pour le changement de tension ;
- Pour l'ÉTAT :
 - 0,038 M€ pour le Plan de Développement Agricole Durable ;
 - 0,313 M€ au titre du FEI pour la patinoire de Saint-Pierre ;
 - 0,128 M€ au titre du FEI pour des opérations de couverture notamment sur différents bâtiments appartenant à la Collectivité Territoriale ;
 - 0,099 M€ au titre de la DSID ;
- 0,102 M€ de l'ADEME pour le projet Vallée du Milieu ;

Le chapitre 23 enregistre les avances forfaitaires versées dans le cadre des marchés publics et récupérées au vu de l'exécution des travaux.

Le financement par l'emprunt des équipements territoriaux s'élève à 2,215 M€.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement peut être synthétisée comme suit par grands postes depuis 2014 (en M€) :

DEPENSES (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses de gestion	6,877	7,668	9,253	9,186	9,901	11,282
Dépenses de personnel	9,266	9,830	10,385	10,912	11,715	12,791
Dépenses d'intervention	11,734	12,616	11,876	10,992	10,612	9,804
Sous total dépenses courantes	27,877	30,114	31,514	31,090	32,228	33,877
Frais financiers	0,615	0,649	0,823	1,095	1,414	1,066
Autres charges	0,547	0,162	0,158	0,792	0,659	0,869
Total	29,039	30,925	32,495	32,977	34,301	35,812
RECETTES (en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits des services et du domaine	2,085	2,164	2,082	2,294	2,550	3,065
Impôts et taxes	25,262	25,713	27,351	28,837	28,606	28,390
Dotations et participations	4,998	5,418	5,337	5,124	5,258	5,352
Produits exceptionnels	0,058	0,515	2,434	5,199	1,565	1,933
Autres produits	1,125	1,183	1,416	1,140	1,068	1,063
Total	33,528	34,993	38,620	42,594	39,047	39,803

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement atteint en 2019 : **35 812 011 €**.

Dépenses réelles par NATURE	Réalisé 2018	Crédits 2019	Réalisé 2019	% réalisation	Evolution 2019/2018
011 - Charges à caractère général	9 900 874	13 143 631	11 282 993	85,84%	13,96%
012 - Charges de personnel	11 715 424	12 923 018	12 791 284	98,98%	9,18%
016 - Allocation Personnalisée d'Autonomie	281 955	388 000	300 404	77,42%	6,54%
017 - Revenu de Solidarité Active	288 455	344 000	323 965	94,18%	12,31%
65 - Autres charges de gestion courante	10 041 631	11 411 224	9 178 546	80,43%	-8,60%
66 - Charges financières	1 413 806	1 081 000	1 066 017	98,61%	-24,60%
67 - Charges exceptionnelles	453 710	1 021 000	868 802	85,09%	91,49%
68 - Dotations aux provisions	0	378 000	0	0,00%	-
Total	34 095 855	40 689 874	35 812 011	88,01%	5,03%

Avec un taux de réalisation de 88,01 %, le volume des dépenses représente une augmentation de 5,03 % par rapport à 2018.

Les charges à caractère général en augmentation de 13,86 % sont imputées à chacune des directions territoriales et se chiffrent à 11,283 M€.

Les charges de personnel ont été réalisées à hauteur de 98,98 % pour un montant de 12,791 M€ en hausse de +9,18 % par rapport à 2018.

Cette augmentation de la masse salariale de 1,076 M€ est due aux éléments suivants :

- Rémunération de 7 agents en année pleine dans le cadre de la reprise en régie directe des missions confiées au Francoforum
- Recrutement de saisonniers dans le cadre de l'accueil des visiteurs en plus des recrutements habituels (CIT, aéroport, à bord des ferries).
- Remplacement d'agents titulaires par des agents non permanents afin d'assurer la continuité du service public.
- Glissement vieillesse technicité et évolutions réglementaires (SMIC, cotisations...).

Au 31 décembre 2019, l'effectif pourvu est de 210 agents, contre 204 au 31 décembre 2018.

Les dépenses d'intervention réalisées aux chapitres 016, 017 et 65 diminuent globalement de 7,62 %. Ces dépenses représentent un montant de 9,802 M€ en 2019 contre 10,612 M€ en 2018, soit une diminution de 810 k€ (en lien notamment avec la suppression de la subvention à l'association du Francoforum).

Globalement, les dépenses de gestion courante 2019, cumulant les trois catégories de dépenses précédentes, augmentent de 5,12 % en se chiffrant à hauteur de 33,877 M€ contre 32,228 M€ en 2018.

Les charges financières (1,066 M€) présentent essentiellement la charge des intérêts de la dette.

Les dépenses exceptionnelles enregistrées au chapitre 67 sont par nature difficilement comparables d'une année sur l'autre. En 2019, elles se chiffrent à 0,868 M€ et sont en augmentation par rapport à 2018. Elles ont été principalement constituées de dégrèvements fiscaux accordés sur exercices antérieurs pour 220 k€, de pénalités et intérêts moratoires sur marchés pour 33 k€ d'annulation de condamnations antérieures pour 336 k€ et d'indemnités réglées suite à jugement pour 285 k€.

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement s'élève à **39 803 643 €**, soit une augmentation de 1,94% par rapport à l'année 2018.

Recettes réelles par NATURE	Réalisé 2018	Crédits 2019	Réalisé 2019	% réalisation	Evolution 2019/2018
013 - Atténuation de charges	1 003 206	1 012 480	993 235	98,10%	-0,99%
016 - Allocation Personnalisée d'Autonomie	233 088	235 000	182 970	77,86%	-21,50%
017 - Revenu de Solidarité Active	135 250	199 000	154 412	77,59%	14,17%
70 - Produits des services et ventes diverses	2 112 178	3 363 360	2 572 140	76,48%	21,78%
73 - Impôts et Taxes (incluant le chapitre 731)	28 605 974	29 838 007	28 390 078	95,15%	-0,75%
74 - Dotations et participations	4 890 193	5 181 169	5 015 418	96,80%	2,56%
75 - Autres produits de gestion courante	437 551	665 876	493 351	74,09%	12,75%
76 - Produits financiers	64 633	66 000	68 698	104,09%	6,29%
77 - Produits exceptionnels	1 565 367	100 000	1 933 340	193,34%	23,51%
Total	39 047 440	40 660 892	39 803 643	97,89%	1,94%

Elles se répartissent comme suit :

Les impôts et taxes ont été réalisés à hauteur de 28,390 M€ en légère baisse de 0,75 % par rapport à 2018, soit - 0,215 M€.

L'impôt sur le revenu s'affiche en augmentation par rapport à 2018. Les droits de mutation et d'apports sont eux en diminution.

L'impôt sur les sociétés est réalisé à la baisse, il s'élève à 6,007 M€ contre 6,015 M€ en 2018.

Les réalisations des recettes douanières 2019 sont supérieures à celles de 2018 et représentent un montant de 8,447 M€ soit + 0,504 M€.

Le récapitulatif des recettes fiscales territoriales

Natures	2018	2019	Ecart 2019/2018
Produits de la fiscalité	20 454 916	19 756 630	-698 286
Impôt sur les sociétés	6 015 882	6 007 068	-8 814
Impôt sur le revenu	12 129 892	12 698 917	569 025
Taxe sur les salaires	291 849	283 324	-8 525
Droits de mutation, de publication et d'apports	2 017 293	767 321	-1 249 972
Produits des douanes	7 942 730	8 447 413	504 683
Taxe sur l'essence	915 220	920 774	5 554
Octroi de mer	36 845	39 718	2 873
Droits de douane	1 754 195	1 854 284	100 089
Taxe spéciale sur l'importation	3 524 433	3 819 972	295 539
Droits de consommation	1 156 920	1 147 520	-9 400
Bureau des tabacs	555 117	665 145	110 028
Autres produits	208 328	186 035	-22 293
Autres taxes	208 328	186 035	-22 293
Total Impôts et taxes	28 605 974	28 390 078	-215 896

Les dotations et subventions ont représenté 5,352 M€. Ces comptes figurant aux chapitres 74, 016 et 017 regroupent les dotations et compensations versées par l'État ainsi que diverses participations et subventions.

Natures	2018	2019	Ecart 2019/2018
Dotations de l'Etat	4 270 687	4 269 281	-1 406
Dotation forfaitaire	480 624	479 218	-1 406
Dotation d'évolution minimale	172 413	172 413	0
Dotation de péréquation	131 108	131 108	0
Dotation de compensation	3 022 965	3 022 965	0
Dotation de décentralisation	463 577	463 577	0
Autres participations	976 534	1 083 520	106 986
Subventions de l'Etat	477 875	573 952	96 077
Caisse de Prévoyance Sociale	11 990	0	-11 990
Dotations CNSA	379 103	378 831	-272
Dotation de financement du RSA	107 566	121 736	14 170
Communes (Diagnostic Jeunesse)	0	2 000	2 000
CNRACL	0	7 000	7 000
Total Dotations et subventions	5 247 221	5 352 801	105 580

Les produits d'activités regroupent les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) et les produits de gestion courante (chapitre 75). Ils ont représenté un montant de 3,065 M€ en 2019 en progression de 20,23 % par rapport à 2018.

Les produits financiers enregistrent les gains de change et les intérêts sur traites de douane pour 68 k€.

Les produits exceptionnels représentent 1,933 M€ en 2019 dont 1,827 M€ de produits des cessions intervenues sur l'année.

Le chapitre 013, réalisé à hauteur de 0,993 M€, et hors variations des stocks, concernent exclusivement les atténuations de charges liées aux frais de personnel pour 0,150M€.

La dette - Les ratios d'épargne et d'endettement

L'encours de la dette au 31 décembre 2019 est de **42,070 M€**.

Au 31/12/2018, l'encours était de 44,049 M€.

L'emprunt nouveau souscrit en 2018 ayant fait l'objet de déblocage de fonds sur l'exercice s'élève à 2,215 M€ (financement des investissements 2019 auprès de l'Agence France Locale)

Le remboursement en capital des emprunts est passé de 3,744 M€ en 2018 à **4,209 M€ en 2019**.

Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

Prêteur	Capital restant dû (M€)	% de l'encours
Banque Européenne d'Investissement	0,527	1,25%
Agence Française de Développement	1,816	4,32%
Rabobank	17,879	42,50%
Agence France Locale	18,948	45,04%
Caisse des Dépôts et Consignations	2,880	6,85%
Agense Eau Seine Normandie	0,020	0,05%
Total au 31 décembre 2019	42,070	100,00%

L'épargne brute est le solde des recettes réelles de fonctionnement après règlement des dépenses de fonctionnement.

Le rapport entre l'épargne brute et le stock de dettes (encours) est quant à lui caractéristique de la solvabilité financière de la Collectivité, appelée également capacité de désendettement.

(en M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	4,489	4,067	6,125	9,617	4,746	3,991
Encours de la dette au 31 décembre	13,299	11,670	27,027	40,198	44,049	42,070
Capacité de désendettement	3 ans	2,9 ans	4,4 ans	4,2 ans	9,3 ans	10,5 ans

Résultat

Le résultat est déterminé par la différence entre les recettes réalisées et les dépenses mandatées:

2019

Section de Fonctionnement	
Total exécution des recettes	40 556 140,17 €
Total exécution des dépenses	41 632 929,91 €
Résultat de l'exercice	-1 076 789,74 €
Section d'investissement	
Total exécution des recettes	17 580 888,34 €
Total exécution des dépenses	17 528 883,05 €
Résultat de l'exercice	52 005,29 €
Résultat d'exécution 2019	-1 024 784,45 €
Reprise résultat antérieur	11 178 855,06 €
Part affecté à l'investissement	0,00 €
Résultat de clôture 2019	10 154 070,61 €

L'excédent cumulé brut du compte administratif 2019 s'élève ainsi à 10 154 070.61 €.

Après la prise en compte des restes à réaliser en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement, l'excédent réel au 31 décembre 2019 s'élève à 5 466 808,01€.

2019

Restes à réaliser de fonctionnement	
RAR en recettes	124 133,00 €
RAR en dépenses	576 907,04 €
Solde des RAR de fonctionnement	-452 774,04 €
Restes à réaliser d'investissement	
RAR en recettes	5 048 435,53 €
RAR en dépenses	9 282 924,09 €
Solde des RAR d'investissement	-4 234 488,56 €
Résultat de clôture 2019	10 154 070,61 €
Résultat réel au 31 décembre 2019	5 466 808,01 €

Je vous propose donc :

- d'arrêter le compte administratif du budget territorial pour l'exercice 2019 ;
- et de me donner acte de la communication des données prévues par la loi pour accompagner la comptabilité territoriale de l'exercice écoulé.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

Stéphane LENORMAND

Séance Officielle du 31 mars 2020

DÉLIBÉRATION N°60/2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le budget primitif 2019 adopté en séance officielle du 26 mars 2019 par délibération n°67 ;
- VU** la décision modificative n°01/2019 adoptée en séance officielle du 16 avril 2019 par délibération n°87 ;
- VU** la décision modificative n°02/2019 adoptée en séance officielle du 08 octobre 2019 par délibération n°202 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : L'Assemblée Territoriale **arrête** le compte administratif 2019 du budget territorial, détaillé selon le tableau ci-après, qui dégage un **résultat excédentaire de 10 154 070,61 €**.

Section	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	41 632 929,91 €	40 556 140,17 €	- 1 076 789,74 €
Investissement	17 528 883,05 €	17 580 888,34 €	52 005,29 €
Reprise résultat 2018	- €	11 178 855,06 €	11 178 855,06 €
Volume budgétaire 2019	59 161 812,96 €	69 315 883,57 €	
Résultat Compte Administratif 2019			10 154 070,61 €

Article 2 : L'Assemblée Territoriale **approuve** les états annexes du compte administratif 2019.

Article 3 : L'Assemblée Territoriale **donne** acte à son Président de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité territoriale.

Article 4 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'État à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Adopté

15 voix pour
02 voix contre
00 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 16
Conseillers votants : 17

Transmis au Représentant de l'État

Le 31/03/2020

Publié le 31/03/2020

ACTE EXÉCUTOIRE

Le 1^{er} Vice-Président,

Bernard BRIAND

PROCÉDURES DE RECOURS

Si vous estimez que la présente délibération est contestable, vous pouvez former :

- soit un **recours gracieux** devant Monsieur le Président du Conseil Territorial – Hôtel du Territoire, Place Monseigneur MAURER, BP 4208, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON ;

- soit un **recours contentieux** devant le Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon – Préfecture, Place du Lieutenant-Colonel PIGEAUD, BP 4200, 97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON.

Le **recours contentieux** doit être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de refus (refus initial ou refus consécutif au rejet explicite du recours gracieux) ou dans les deux mois suivant la date à laquelle le refus implicite de l'administration est constitué (*)

(*) Suite à un recours gracieux, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet implicite.